

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 45_170626

**OBJET : ENFANCE
EDUCATION JEUNESSE**

Approbation de la
reconduction de l'aide de la
Commune à l'abonnement
aux transports scolaires des
collégiens et lycéens
aubagnais scolarisés hors
Aubagne au titre de l'année
2026-2027.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°45_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Fabio CHIKHOUNE rapporte :

En 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de transport, a mis en place un « Pass Scolaire Métropolitain » proposant un lissage des tarifs des abonnements afin d’harmoniser la tarification du transport scolaire sur l’ensemble de son territoire générant ainsi une augmentation tarifaire pour certaines familles.

Dès lors, la Ville d’Aubagne a apporté son soutien aux familles subissant cette hausse tarifaire par une participation financière au transport scolaire des collégiens et lycéens scolarisés hors Aubagne.

Depuis 2024, malgré la suppression de l’aide de la Métropole, la Ville a souhaité reconduire sa politique d’aide au transport scolaire par sa réinscription dans la convention de transport de la Métropole pour la totalité du montant de l’abonnement des familles.

Une fois par an, en fin d’année scolaire, un titre exécutoire sera émis par la Métropole afin que la Ville s’acquitte du montant de sa participation.

En 2025, la convention signée avec la Métropole qui prévoit dans son article II que « la présente convention est applicable à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 pour une durée de un an reconductible tacitement 4 fois, sauf dénonciation par l’une ou l’autre des parties » selon les modalités financières ci-après :

Type d'Abonnement	Montant en € de Prise en Charge par la Commune année scolaire 2026-2027
PASS SCOLAIRE SANS RTM y compris Pass Cartreize	
Abonnement Annuel CARTREIZE	60
Abonnement Annuel CARTREIZE Boursier	30
Abonnement Annuel CARTREIZE CMUC	30
Abonnement Annuel CARTREIZE Famille Nombreuse	48
PASS SCOLAIRE AVEC RTM y compris Pass Cartreize	
Abonnement Annuel CARTREIZE avec RTM	220
Abonnement Annuel CARTREIZE Boursier avec RTM	110
Abonnement Annuel CARTREIZE CMUC avec RTM	110
RTM Abonnement Annuel CARTREIZE Famille Nombreuse avec	176

Cette délibération propose l’approbation de la reconduction de la participation de la Ville aux frais d’abonnement de transport scolaire des familles aubagnaises dont les enfants collégiens et lycéens sont scolarisés sur le territoire métropolitain selon les tarifs mis en place par la Métropole.

Délibération n°45_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de renouveler son dispositif d'aide en direction des familles aubagnaises,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : de RECONDUIRE l'aide au transport scolaire pour les élèves aubagnais en application de la convention annexée à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : de PROCÉDER au paiement des sommes dues à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour un montant correspondant aux différents types d'abonnements soit environ 44.000 euros ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE les crédits correspondants sur l'exercice 2027 du budget, pour l'année scolaire 2026-2027 .

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME